

## COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

En date du Jeudi 3 septembre 2015

Présents : M. WIELGOCKI Richard, Maire, M. COCHIN Éric, M. COCHIN Didier, Mme ROCHE Josiane, Mme NEROT Magalie, M. ZOLA Jean-Marc, M. LEVEL Christophe, Mme CIRET Carole.

Absents excusés : M. SABATIER Michel (pouvoir à M. WIELGOCKI Richard), M. MAROIS Frédéric (pouvoir à M. COCHIN Éric), M. BESNARD Philippe (pouvoir à Mme NEROT Magalie).

Secrétaire de séance : Mme CIRET Carole

### DROIT DE PREEMPTION URBAIN (D.P.U.), 1 RUELLE DE L'ANCIEN PRESBYTERE, 2015-00004

M. Le Maire informe le conseil qu'une déclaration d'intention d'aliéner (D.I.A.) a été déposée en mairie concernant les parcelles A52 et A53, 1 ruelle de l'ancien presbytère.

La commune renonce à l'exécution de son droit de préemption urbain (D.P.U.) sur ce bien.

### CONVENTION DE PARTICIPATION SANTE, ADHESION

Vu la délibération du Conseil municipal décidant de se joindre à la procédure de mise en concurrence engagée par le Centre de gestion d'Eure et Loir

Vu la délibération du Conseil d'administration du CdG28 du 12 juin 2015 portant choix de la convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire - risque santé

Vu la convention de participation santé signée entre le CDG28 et la MNT

Le conseil municipal demande l'avis du Comité technique sur (cocher la ou les cases) :

L'adhésion à la convention de participation santé proposée par le Centre de gestion

L'actualisation des montants de participation, dans les conditions ci-dessous

*La participation au financement pour la santé est proposée à 15 € par agent et par mois. Cette somme sera versée en totalité si les autres collectivités ne participent pas ou au prorata du nombre heure que l'agent fait au sein de la collectivité si les autres collectivités participent.*

### SINISTRE VITRAIL DE L'EGLISE, REGLEMENT PREJUDICE PAR GROUPAMA

M. Le Maire informe le conseil municipal que Groupama a envoyé le règlement du sinistre bris de glace (vitrail de l'église) d'un montant de 432,40 €. Ce montant correspond au montant de la réparation moins la franchise de 200 €.

Le conseil municipal accepte la somme et autorise M. Le Maire à signer tous les documents nécessaires à la présente décision.

### SALLE POLYVALENTE, ETUDE DU 1<sup>ER</sup> PLAN DE L'ARCHITECTE

M. le Maire présente le projet de M. Flamand Architecte concernant les travaux d'aménagement à la salle polyvalente des Acacias.

### FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE AUX JEUNES EN DIFFICULTE

M. le Maire lit le courrier du Conseil Général concernant le Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ). Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas participer pour l'année 2015.

### QUESTIONS DIVERSES

- Le conseil municipal décide de réparer la motopompe.

En mairie le 14 septembre 2015  
Le Maire,  
WIELGOCKI Richard